



Changement de chaudiere qui dure

Par **zyx**, le **15/10/2010** à **18:15**

Bonjour,

je suis locataire et mon propriétaire a decide de changer la chaudiere a gaz contre une chaudiere a fuel qui est faite pour chauffer la maison.

Cela fais 1 mois que les travaux on commence. Il a fait appel a un artisan pour changer la chaudiere ainsi que les radiateurs.

Après 1 semaine de travaux, ENFIN l'eau chaude mais malheureusement depuis, plus rien.

Je vis en couple avec un enfant de 4 ans et depuis plus d'1 mois, je n'ai plus de chauffage. Le froid commence a faire son apparition....

Quels sont mes droits ?? car je paye un loyer mais, malgre le froid qui arrive, je chauffe au bois (cela ne me chauffe que le salon et un peu une chambre), et egalement au petrole surtout pour chauffer la chambre de ma petite.

Par **mimi493**, le **15/10/2010** à **21:00**

LRAR de mise en demeure de faire réparer l'eau chaude sans délai. Vous rappelez qu'aux termes du Décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 , un logement sans eau chaude n'est pas décent. Donc sans réparation dans les plus brefs délais, vous saisissez le tribunal d'instance pour obtenir les travaux sous astreinte financière journalière et des dommages et intérêts.

Ne tergiversez plus, n'écoutez pas les promesses.

Par **zyx**, le **17/10/2010** à **10:37**

merci pour ta reponse rapide mimi493, mais au bout d'1 semaine il m'ont mis l'eau chaude et j'attends toujours pour le chauffage et cela fais 3 semaines presque et le froid commence a envahir la maison.

Par **zyx**, le **17/10/2010** à **10:38**

Merci pour ta reponse rapide mimi493, mais au bout d'1 semaine il m'ont mis l'eau chaude et j'attends toujours pour le chauffage.

Cela fais 3 semaines presque et le froid commence a envahir la maison.

C'est surtout sur le sujet des radiateurs que j'aimerais savoir quels sont mes recours possible.

Je vais regarder LRAR et peut etre que je trouverais.